



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

**2165<sup>e</sup>** SÉANCE : 30 AOÛT 1979

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2165) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettres, en date du 24 août 1979 et du 28 août 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13516 et S/13520) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2165<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 30 août 1979, à 15 heures.

*Président* : M. Andrew YOUNG  
(Etats-Unis d'Amérique).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2165)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :  
Lettres, en date du 24 août 1979 et du 28 août 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13516 et S/13520).

*La séance est ouverte à 15 h 40.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La situation au Moyen-Orient :

Lettres, en date du 24 août 1979 et du 28 août 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13516 et S/13520)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises à la 2164<sup>e</sup> séance, j'invite le représentant du Liban à prendre place à la table du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et des Pays-Bas à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil et j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) prend place à la table du Conseil, M. Blum (Israël) et M. van Buuren (Pays-Bas) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil et M. Abdel Rahman (Organisation de libération de la Palestine) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Irlande et de la République arabe syrienne dans lesquelles ils demandent à être invi-

tés à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Keating (Irlande) et M. Mansouri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général, qui revient d'un voyage à l'étranger. Je lui donne la parole.

4. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je suis rentré hier soir seulement et je saisis cette occasion pour parler au Conseil de la grave situation dans laquelle nous nous trouvons dans le sud du Liban.

5. Comme les membres l'ont appris par les renseignements que leur a transmis hier le Président du Conseil, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a connu un nombre croissant de victimes du fait de l'escalade des hostilités dans la région, et notamment la mort tragique de plusieurs membres de la Force.

6. La violence n'a certes pas cessé dans cette région ces dernières années, mais, ces derniers temps, son intensité accrue exige que nous nous en occupions d'une façon particulièrement pressante. Comme l'a dit très justement hier l'ambassadeur Young :

*"Ces derniers jours seulement, des milliers de civils libanais et palestiniens ont été forcés de s'enfuir de leurs foyers et beaucoup ont été tués ou blessés, bien souvent par des bombardements aveugles. Cette situation est intolérable." [2164<sup>e</sup> séance, par. 68.]*

7. Je comprends très bien la préoccupation du Gouvernement israélien pour les problèmes de sécurité de son peuple, compte tenu en particulier de la violente série d'incidents et des pertes tragiques parmi les civils innocents ces derniers temps. Je n'ai pas manqué de m'élever contre ces actes dans le passé et je continuerai de le faire. Cela dit, je ne crois pas que la politique qui consiste à porter des coups préventifs contre des cibles au Liban soit acceptable ni même justifiée par les circonstances qui règnent actuellement là-bas. Les récents bombardements ont été d'une telle ampleur que l'opinion mondiale a vivement réagi devant le nombre des

victimes civiles innocentes et la nouvelle vague de réfugiés que cela a provoqué, devant la destruction massive des biens et propriétés et le bouleversement de la vie normale.

8. J'ajouterai que je suis très reconnaissant au Conseil de se pencher sur la question et je vous remercie, monsieur le Président, de la déclaration que vous avez faite vendredi dernier [2163<sup>e</sup> séance] en faveur de nos efforts pour parvenir à un cessez-le-feu.

9. Pour l'instant, le cessez-le-feu semble toujours être respecté, mais, étant donné l'expérience que nous avons de la région, nous n'avons guère de raisons d'espérer qu'il durera indéfiniment. J'adresse donc une fois de plus un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles fassent preuve du maximum de modération et donnent au cessez-le-feu actuel la possibilité de rester en vigueur de façon permanente.

10. Comme le savent les membres du Conseil, le commandant et le personnel de la FINUL ont déployé des efforts inlassables pour pacifier leur zone d'opération et pour s'acquitter du mandat qui leur a été confié par le Conseil. Ces derniers jours en particulier, ils ont fait des efforts continus pour parvenir à un cessez-le-feu et empêcher les infiltrations, les incursions et les empiétements de quelque origine que ce soit dans leur zone d'opération. Je crois que la présence de la Force dans la région est un élément essentiel du maintien de l'équilibre fragile de la paix au Moyen-Orient et j'invite tous les intéressés à apporter leur concours à la FINUL dans sa tâche extrêmement difficile.

11. Je dois, hélas, rappeler que, ces dernières semaines, la Force a subi des pertes. Je tiens plus spécialement à exprimer toutes mes condoléances au Gouvernement et au peuple de Fidji et aux familles des victimes à l'occasion de la mort de trois soldats tués dans une embuscade par des éléments armés.

12. La responsabilité et la participation de l'Organisation des Nations Unies aux événements de la région sont bien connues de tous les membres. Nous ne devons négliger aucun moyen et ne ménager aucun effort pour parvenir à la paix dans la région et assurer la mise en œuvre progressive des résolutions du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a reçu une responsabilité particulière dans l'application de ces résolutions. Je dois à cet égard informer le Conseil que j'envisage activement à l'heure actuelle d'autres moyens de m'acquitter de cette obligation. Il est bien entendu que je tiendrai le Conseil au courant de mes conclusions.

13. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question des actes d'agression d'Israël. La politique d'Israël est devenue dans la pratique l'objet constant de débats au Conseil, et ce n'est pas là le fait du hasard. L'actuelle politique étrangère de ce pays menace ses voisins et vise à priver le peuple palestinien de ses droits légitimes reconnus. Le Conseil a adopté maintes résolutions à ce propos. Cela a été rappelé hier par les

représentants qui sont intervenus. Je n'y reviendrai donc pas.

14. Des décisions ont été aussi adoptées sur le plan concret à l'égard des actes d'agression d'Israël contre le Liban. Pourtant, Israël non seulement ne manifeste pas l'intention de se conformer aux nombreuses décisions du Conseil de sécurité demandant le strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, mais il commet des actes d'agression sans cesse renouvelés. C'est précisément pour cela que le Conseil, agissant à la demande du Liban, revient à l'examen de la question.

15. Les membres connaissent les lettres de la partie libanaise. Dans ces lettres, adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, le Liban attire l'attention sur l'accroissement de la tension dans le sud du Liban due aux nouveaux actes de provocation armée d'Israël. Les victimes de la soldatesque israélienne au Liban, ce sont encore une fois des éléments de la population civile sans défense, comme nous l'ont dit hier de manière si saisissante les représentants du Liban et de l'Organisation de libération de la Palestine. Les forces armées d'Israël portent systématiquement le plus grand préjudice matériel au peuple libanais et le privent de la possibilité de vivre en paix.

16. Les actes d'Israël ne sont pas seulement dirigés contre le peuple libanais mais aussi contre le peuple palestinien qui a trouvé refuge en territoire libanais. Les milieux d'agression d'Israël cherchent par tous les moyens, qui vont jusqu'à l'anéantissement physique des Palestiniens vivant au Liban, à éliminer le mouvement de résistance palestinien et à faire barre au désir de renaissance nationale du peuple palestinien et à son souhait de se doter de son propre Etat.

17. Il convient de relever que les provocations armées d'Israël contre le Liban ont pris un caractère particulièrement provocant après la signature du traité séparé entre Israël et l'Égypte. On a assisté non seulement à l'escalade des actes armés criminels commis par la partie israélienne et dont souffre une population civile innocente mais à l'utilisation plus fréquente des armes les plus nouvelles qu'Israël peut se procurer, en principe non pas pour attaquer mais pour se défendre, et qu'il utilise cependant pour attaquer, pour commettre des actes d'agression, plutôt que pour se défendre.

18. Il va sans dire que les attaques israéliennes contre le Liban ne se produiraient certainement pas si, dans la mise en œuvre de sa politique au Moyen-Orient, le Gouvernement israélien ne bénéficiait pas du soutien politique, militaire et matériel des États-Unis d'Amérique. Si les pays qui peuvent exercer une influence effective sur Israël profitaient des possibilités qui s'offrent à eux et ne se bornaient pas à condamner Israël pour tel ou tel agissement, les agresseurs israéliens ne pourraient pas s'entêter de manière si provocante à refuser d'entendre les décisions du Conseil de sécurité.

19. Israël, en exécutant ses opérations dites punitives contre les habitants pacifiques du Liban, cherche à les justifier en prétendant qu'il est contraint d'agir de la

sorte parce qu'il y a des Palestiniens en territoire libanais. Mais c'est là une considération qui ne résiste pas à la critique. Qui a été expulsé des territoires occupés par Israël ? Les Palestiniens. Où ont-ils dû s'enfuir pour avoir la vie sauve ? Dans les pays voisins qui ont pu les accueillir. Mais, même là-bas, les Palestiniens ne trouvent pas la paix. Tout homme de bon sens comprend bien que les Palestiniens ne se trouveraient pas au Liban s'ils n'avaient été chassés de leurs propres terres et de leurs maisons. Et maintenant, Israël s'est très vraisemblablement donné pour but d'anéantir les Palestiniens jusqu'en terre libanaise. Voilà pourquoi les Palestiniens sont obligés de prendre des mesures pour se défendre et pour défendre leurs droits inaliénables. Si quelqu'un est privé de son foyer, il a le droit de faire en sorte de pouvoir y rentrer. Les moyens qu'il emploie sauraient-ils être critiqués par quiconque si, par exemple, les moyens pacifiques n'aboutissent pas au résultat recherché ?

20. La délégation soviétique voudrait déclarer qu'elle se prononce catégoriquement contre toute tentative — et nous avons été témoins à la séance d'hier de tentatives de cette nature — de mettre sur un pied d'égalité la victime de l'agression et l'agresseur, contre toute tentative visant à présenter les mêmes revendications à l'une et à l'autre parties et, plus encore, à présenter des exigences plus rigoureuses aux victimes de l'agression qu'à l'agresseur.

21. La question qui demeure est celle de mettre fin aux actes d'agression d'Israël contre le Liban. A cet égard, il est tout à fait légitime que la partie libanaise ait posé la question de l'adoption par le Conseil des mesures qui s'imposent afin de préserver le Liban et tout le Moyen-Orient des maux qui les menacent.

22. Les événements qui se déroulent à l'heure actuelle au Moyen-Orient confirment le bien-fondé des avertissements donnés maintes fois par l'Union soviétique, qui a dit que la voie des arrangements séparés ne pouvait mener à une paix juste et durable dans la région et ne faisait que créer une menace de complications plus graves encore en encourageant Israël à entreprendre de nouvelles aventures guerrières qui ne lui apporteront ni la paix ni la tranquillité. Chacun comprend que cette voie mène à la consolidation de l'occupation des territoires arabes et à l'accentuation de l'expansion. Mais c'est une voie sans avenir pour ce qui est de ces objectifs.

23. La position de l'Union soviétique en ce qui concerne un règlement au Moyen-Orient est bien connue, mais je la rappellerai car nous sommes fermement convaincus que, tôt ou tard, c'est à cette position que devront revenir toutes les parties intéressées. L'Union soviétique, conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, a toujours souligné qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne pouvait être réalisée qu'au moyen d'un règlement d'ensemble du conflit du Moyen-Orient sur la base du retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967 et au moyen de la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer un Etat indépendant, et en assurant la

paix et la sécurité de tous les pays de la région, y compris ceux qui, à l'heure actuelle, parlent de paix mais en réalité procèdent à une escalade des actes d'agression armée et des attaques contre les pays voisins et contre les Palestiniens qui y résident.

24. M. AASEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme c'est la première intervention de ma délégation au cours de votre présidence, permettez-moi pour commencer de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Permettez-moi également d'ajouter que c'est avec beaucoup de regret que nous avons appris que vous alliez bientôt nous quitter. Je ne répéterai pas les nombreuses paroles aimables et bien méritées qui vous ont été adressées par les orateurs qui m'ont précédé. Je me contenterai de m'y associer sans réserve et de vous adresser mes meilleurs vœux pour l'avenir.

25. Qu'il me soit également permis de rendre hommage à l'ambassadeur Ivor Richard, qui a présidé les travaux du Conseil avec tant de talent au mois de juillet. Je prie la délégation du Royaume-Uni de bien vouloir lui transmettre nos meilleurs vœux au moment où il nous quitte.

26. Le Gouvernement norvégien suit avec une inquiétude croissante la situation qui s'aggrave dans le sud du Liban. Nous sommes fermement partisans de l'application rigoureuse de la résolution 425 (1978) car c'est le seul moyen de rétablir la paix dans cette région troublée et chez sa population. C'est à cette fin que la Norvège a envoyé des troupes au sud du Liban pour participer à l'effort conjoint des Nations Unies en vue de briser le cercle vicieux de la violence et de la contre-violence. Mais cela ne saurait se faire qu'avec la coopération active des parties elles-mêmes. C'est donc avec un profond regret que nous devons déclarer qu'à ce jour la coopération n'a pas été suffisante. Au contraire, la force de maintien de la paix se trouve prise dans un feu croisé entre les parties, qui recourent trop facilement à la violence. Cette politique a causé un grand nombre de victimes et bien des souffrances parmi les civils du sud du Liban ainsi que d'Israël. Mon gouvernement estime que cette situation est intolérable, voire inacceptable.

27. Nous conjurons donc les parties de renoncer à cette violence continuelle. Nous les conjurons d'aider la FINUL à remplir son mandat. Le rôle de la FINUL est de rétablir la paix et la sécurité dans la région et de contribuer à rétablir l'autorité et la souveraineté du Gouvernement libanais. Mon gouvernement soutient sans réserve la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban.

28. Etant donné que la Norvège fournit des troupes, mon gouvernement se préoccupe aussi de la sécurité de la FINUL elle-même. Je voudrais ici, au nom du Gouvernement norvégien, exprimer à la délégation de Fidji notre profonde sympathie pour les familles des trois soldats fidjiens qui sont morts la semaine dernière au service de la paix.

29. Mon gouvernement est tout disposé à envisager des propositions qui pourraient permettre à la FINUL de s'acquitter de manière plus efficace de sa tâche; on pourrait, notamment, augmenter le maximum fixé actuellement pour les effectifs de la Force. Mais nous restons convaincus que c'est seulement par une pleine coopération des parties au conflit avec la Force que nous pourrions surmonter les difficultés actuelles et lui permettre de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil.

30. Si les parties ne font pas preuve de plus de coopération que par le passé et si la situation au sud du Liban continue de se détériorer, la FINUL risque d'être un jour paralysée et l'utilité de toute l'opération de la FINUL risque d'être mise en doute.

31. Le Conseil, qui a envoyé la FINUL sur place, doit réclamer cette coopération. Les bombardements aveugles en masse de villes et de villages libanais ainsi que de camps de réfugiés doivent cesser. Et il doit en être de même de la violence barbare exercée contre des civils innocents en Israël.

32. Nous partageons l'avis que vous avez exprimé hier, monsieur le Président, selon lequel :

“La population libanaise comme palestinienne du sud du Liban ainsi que la population d'Israël méritent d'être soulagées de la violence presque quotidienne ou de la crainte d'attaques avec lesquelles elles sont obligées de vivre depuis trop longtemps.” [2164<sup>e</sup> séance, par. 68.]

Nous nous associons donc à l'appel que vous avez adressé à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de modération et mettent strictement en vigueur un arrêt complet, immédiat et durable de tous les bombardements, du terrorisme et de tous autres actes de violence.

33. M. EL-JEAAN (Koweït) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord saluer le retour du Secrétaire général et le remercier de son rapport. Je voudrais aussi exprimer nos condoléances à l'adresse du peuple et du Gouvernement de Fidji à l'occasion de la mort de braves soldats de la paix, morts qui s'ajoutent à la liste des milliers de victimes de la politique de génocide israélienne.

34. Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus à la demande du Liban pour examiner les violations constantes et répétées par Israël des résolutions du Conseil, et notamment de la résolution 450 (1979).

35. Le Conseil est saisi de tous les faits. Le représentant d'Israël a eu l'effronterie d'assurer le Conseil du respect d'Israël à l'égard de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban alors que les forces armées israéliennes soumettent tous les jours le Liban aux attaques et aux bombardements les plus brutaux.

36. La conduite d'Israël est inquiétante parce qu'il y a là, de toute évidence, certains objectifs arrêtés qui sont en passe de se réaliser indépendamment des résolutions du Conseil de sécurité, du poids de l'opinion publique

mondiale et de l'étendue des souffrances que suscite la politique de M. Begin.

37. M. Begin agit en présumant que l'accord de Camp David lui a donné carte blanche au Liban et contre le peuple palestinien où qu'il puisse se trouver. Son premier objectif est très nettement de détruire l'identité nationale du peuple palestinien, de mettre fin à l'espoir des Palestiniens d'établir un Etat indépendant qui leur soit propre et de les empêcher de rentrer dans leurs foyers et de revenir vers leurs biens en Palestine. L'objectif secondaire de M. Begin est de détruire le Liban, de priver les Libanais de foyers dans leur propre pays, d'occuper, par personne interposée, une bonne partie du sud et d'imposer sa volonté partout au Liban. Même les bâtisseurs d'empire traditionnels n'ont jamais infligé tant de pertes de vies humaines et tant de dégâts matériels. Une visite rapide du Liban montre comment un pays qui pouvait rivaliser avec la Suisse en tant que séjour d'agrément est devenu le lieu de la plus grande pauvreté, du déracinement et de la destruction.

38. Toutefois, l'enjeu est bien plus grand que la seule survie des Palestiniens ou l'avenir du Liban. Le Conseil de sécurité lui-même est à l'épreuve. La substance de la société internationale est déjà tellement affaiblie qu'un peu plus de troubles et d'illégalité pourrait enfoncer le dernier clou dans son cercueil. Comment des pays pourront-ils venir devant le Conseil pour lui demander de mettre fin à l'agression et de rétablir la paix et la sécurité internationales alors qu'ils voient que le Conseil n'est pas en mesure d'assurer la sécurité et l'intégrité de la FINUL et d'obtenir les garanties qu'exige sa liberté de mouvement et d'action ?

39. Le représentant d'Israël affirme que son gouvernement exerce son droit de légitime défense. La question est de savoir contre qui. Serait-ce contre le peuple de Palestine, qu'il a arraché à ses foyers et chassé dans le désert ? Ou s'agit-il de légitime défense contre le peuple libanais, absolument sans défense et soumis quotidiennement à une agression aveugle et à des assassinats brutaux ? Ou bien s'agit-il de légitime défense contre la FINUL, dont la présence au Liban a été transformée en mirage, en une sorte de présence fantomatique ?

40. Le Gouvernement libanais a déjà promis son concours à la FINUL; l'OLP a fait de même. Israël, lui, ne voit dans la FINUL qu'un obstacle à la réalisation de ses visées sur le Liban et le peuple palestinien. Il n'est pas surprenant qu'Israël ait tout fait pour déjouer les efforts du Conseil de sécurité visant à permettre au Liban de recouvrer son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance politique à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et de réaffirmer son autorité effective dans le sud.

41. Israël n'a cessé de faire preuve de mépris pour l'autorité du Conseil. Il a systématiquement violé la Charte et s'est ri des résolutions de l'Organisation. Des mesures s'imposent en vertu du Chapitre VII de la Charte pour montrer à Israël qu'en agissant de la sorte il s'est mis au ban de la loi. Le Conseil doit agir, et agir maintenant, pour faire respecter son autorité et pour

honorer son rôle d'organe chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'indifférence et l'inaction de certains des membres permanents du Conseil, tout particulièrement des Etats-Unis, pays qui est l'auteur de la résolution 425 (1978) et qui fait le plus pour empêcher toute résolution orientée vers l'action de la part du Conseil, ne sauraient manquer d'être remarquées par le peuple arabe. La présentation théâtrale et en technicolor que nous a faite hier le représentant d'Israël n'a rien de convaincant et ne saurait justifier le génocide préventif, non provoqué et systématique que perpète Israël.

42. Notre principal souci à l'heure actuelle devrait être de contraindre Israël à arrêter toutes ses attaques contre le Liban. La population du Liban n'a souffert que trop longtemps. Les hôpitaux ne peuvent plus accueillir les blessés et les mutilés. Les champs fertiles attendent les bras des paysans qui ont été contraints de fuir leurs fermes et leurs maisons. Il convient de rétablir une vie normale pour que ceux qui se sont enfuis de leurs villages puissent rentrer dans leurs foyers et reprendre leur existence quotidienne dans la tranquillité et dans la paix.

43. M. de ZAVALA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Mon intervention sera très brève. Néanmoins, je voudrais pour commencer, monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Vous avez montré une fois de plus votre talent, votre intérêt et votre compétence dans l'exercice de ces fonctions. Je voudrais aussi vous dire combien ma délégation regrette que vous ne serez bientôt plus représentant des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons toujours apprécié vos qualités d'homme d'Etat et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

44. Permettez-moi aussi de dire toute l'admiration et la reconnaissance que nous avons pour votre prédécesseur, l'ambassadeur Richard du Royaume-Uni.

45. Nous voulons également nous associer aux remerciements que vous avez adressés au Secrétaire général, à qui nous souhaitons la bienvenue au Conseil après son récent voyage.

46. Les événements survenus au sud du Liban justifient le découragement de ma délégation et sa très vive préoccupation qui, comme nous venons de le constater, est partagée par les représentants qui ont parlé avant moi.

47. La Bolivie, pays d'Amérique qui a été particulièrement affecté par une guerre qu'il n'a jamais recherchée et qui lui a fait perdre tout son littoral, ne peut manquer de rappeler sa position claire et nette, entièrement conforme aux principes fondamentaux de notre communauté de nations consacrés par la Charte et enjoignant aux Membres de l'Organisation de s'abstenir de recourir à l'emploi de la force contre l'intégrité ou l'indépendance politique de tout Etat. C'est de ce fait que ma délégation appuie de tout cœur le droit qui est celui du Liban de rétablir l'autorité de son gouvernement et d'exister dans la souveraineté et la liberté.

48. Les décisions déjà adoptées par le Conseil ont permis quelque espoir. Nous avons pensé que les efforts et la volonté conjointe de tous les secteurs en cause, malgré l'opposition de leurs intérêts et grâce à la réaffirmation de la volonté de paix de la communauté internationale, permettraient de restaurer pleinement l'autorité du Gouvernement libanais et que le peuple éprouvé du Liban pourrait vivre en paix. Malheureusement il n'en fut rien. La précarité du cessez-le-feu dans la zone est évidente à l'heure actuelle, ce qui met en danger la possibilité pour la FINUL d'accomplir sa mission et de justifier la confiance même que les peuples du monde ont placée en le Conseil.

49. Cela étant, ma délégation voudrait néanmoins adresser un appel aux parties intéressées pour qu'elles apportent une coopération active et constante à la FINUL afin de lui permettre de s'acquitter du mandat qu'elle a reçu du Conseil.

50. Nous appuierons d'autre part toute mesure qui pourrait renforcer l'efficacité de la Force et nous demandons une fois de plus instamment aux Etats Membres qui sont en mesure de le faire d'exercer leur influence sur les parties au conflit pour qu'elles éliminent tous les obstacles qui entravent l'application efficace des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), permettant ainsi le retour tant souhaité de la paix dans la région. Nous sommes certains cependant que les derniers événements survenus au Liban ne font que refléter la complexité du problème du Moyen-Orient qui, comme nous n'avons cessé de le dire, exige une solution d'ensemble.

51. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage d'admiration au général Erskine et à son personnel militaire et civil pour leur abnégation et leur dévouement. Nous exprimons aussi notre profonde sympathie à ceux qui ont subi des pertes pendant cette mission.

52. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Depuis que le Conseil de sécurité a examiné la question de l'invasion israélienne du Liban en juin dernier, la situation au sud du Liban, loin de s'améliorer, s'est encore aggravée. Les incursions armées d'Israël au Liban se sont multipliées et leur ampleur s'est accrue. Cette tournure des événements ne peut manquer de provoquer une grave inquiétude. De ce fait, il nous paraît absolument nécessaire et justifié que le Gouvernement libanais ait demandé au Conseil d'examiner la question.

53. Pendant une longue période, les autorités israéliennes se sont efforcées de diviser le Liban et de créer un Etat dans l'Etat au sud du Liban, essayant par là même de faire disparaître la cause de la libération du peuple palestinien. Ces derniers mois, les autorités israéliennes, avec le soutien et la connivence de superpuissances, se sont montrées moins scrupuleuses encore et ont effectué à maintes reprises des attaques armées barbares dans le sud du Liban et les villes du littoral, entraînant des pertes considérables pour la vie et les biens des Libanais et des Palestiniens.

54. Ce qui est plus intolérable encore, c'est que pendant que le Conseil de sécurité examinait la question de

l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien les autorités israéliennes aient envahi une fois de plus le Liban, sans justification, bombardant implacablement Tyr et d'autres villages et massacrant des civils innocents. Les autorités israéliennes sont même allées jusqu'à clamer de manière provocante qu'elles continueraient à frapper quoi qu'il advienne. Il y a là un nouveau crime commis par les agresseurs israéliens contre le peuple arabe tout entier et une provocation ouverte à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité. L'entêtement avec lequel Israël poursuit sa politique d'agression et d'expansion doit être fortement condamné, et il rencontrera l'opposition de tous les pays et de tous les peuples, de même que de l'opinion publique qui défend la justice et se préoccupe de la paix mondiale.

55. Comme toujours, le Gouvernement et le peuple chinois condamnent énergiquement Israël pour ses actes d'agression et ses atrocités et donnent un ferme soutien aux Palestiniens et aux autres peuples arabes qui luttent légitimement pour recouvrer des territoires perdus et leurs droits nationaux, y compris le droit de rentrer dans leurs foyers et d'instaurer leur propre Etat. Nous appuyons avec fermeté le peuple libanais dans sa lutte légitime pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous affirmons que le Conseil de sécurité devrait assurer la justice, défendre les principes de la Charte, condamner avec vigueur les crimes barbares d'Israël, adopter des mesures pratiques et efficaces pour mettre un terme aux activités d'agression et d'expansion d'Israël et soutenir fermement les peuples libanais et palestinien et les autres peuples arabes dans leur juste lutte contre l'agression israélienne. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être respectées de la manière la plus stricte et ne prêter à aucun empiètement.

56. Mme MUTUKWA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation zambienne prend la parole dans ce débat pour exprimer sa vive préoccupation vis-à-vis de la nouvelle escalade qui affecte le conflit au sud du Liban. Nous sommes également très affligés par le carnage croissant perpétré par des forces intransigeantes qui n'hésitent pas à supprimer des vies humaines. La situation au Liban se détériore beaucoup plus rapidement que beaucoup d'entre nous ne l'admettent. Ce conflit revêt de nouvelles dimensions sur lesquelles le Conseil de sécurité doit se pencher très sérieusement.

57. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est l'engrenage de la violence contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. Au cours de ces derniers jours, nous avons appris que des soldats des Nations Unies avaient encore été tués et plusieurs autres blessés. Ceux qu'on appelle les éléments armés, qui sont aidés par Israël, ont eu l'audace d'enlever des soldats des Nations Unies qu'ils ont pris en otages. Il est difficile d'imaginer acte plus terroriste.

58. N'oublions pas que les forces des Nations Unies sont des forces de paix; ces soldats ne devraient pas avoir d'ennemis. Pourtant, malgré cette évidence, ils

sont harcelés presque chaque jour et les victimes parmi eux sont de plus en plus nombreuses. La Zambie pense que cette situation n'augure rien de bon pour le rôle des Nations Unies, qui nous semble pourtant vital pour le rétablissement de la paix au Liban en particulier et dans toute la région troublée du Moyen-Orient en général. L'Organisation des Nations Unies sera peut-être amenée, dans ces conditions, à renforcer le rôle de la FINUL.

59. Le massacre de soldats des Nations Unies a de graves conséquences non seulement pour le rôle de la FINUL mais également pour l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce massacre a également des conséquences graves pour les pays contributeurs et pour les familles des hommes qui ont été tués ou blessés au service de la paix. Les Zambiens adressent leurs sincères condoléances aux familles de tous ceux qui sont tombés au service de l'humanité. La Zambie a horreur de toute perte de vie inutile où que ce soit dans le monde.

60. Le second principe que je voudrais mettre en lumière dans ce débat se rapporte à la nécessité de sauver la vie des réfugiés et de ceux qui ne combattent pas et qui devraient déjà être protégés en vertu du droit international. Dans le cadre de la situation libanaise, tout le monde doit bien voir que les Palestiniens ont été contraints par Israël à devenir des réfugiés, au Liban ou ailleurs. Les réfugiés, partout, sont les victimes de circonstances politiques spéciales. Mais une fois que les peuples ont été obligés d'abandonner leurs foyers pour devenir des réfugiés, chaque Etat, y compris Israël, doit respecter leur droit divin à la vie. Les Etats qui reçoivent des réfugiés pour des raisons humanitaires doivent également pouvoir vivre en paix, même avec les pays d'où viennent ces réfugiés.

61. Aucun pays du monde ne saurait être autorisé à se faire justice et à tuer des réfugiés sous quelque prétexte que ce soit. Aujourd'hui, les Palestiniens sont traqués comme des animaux dans les centres de réfugiés du sud du Liban et abattus de sang-froid. Où Israël veut-il que les Palestiniens vivent ? Veut-il voir les Palestiniens disparaître de la face de la terre ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi des réfugiés innocents du monde arabe et d'Afrique australe sont-ils traqués comme du gibier ?

62. Israël et les agresseurs racistes d'Afrique australe justifient toujours leurs attaques lâches et barbares contre des réfugiés comme étant "préventives". Peut-on mettre en parallèle le génocide et la défense ? Se trouve-t-il quelqu'un pour soutenir que l'holocauste de la seconde guerre mondiale était préventif ? Que personne ne se laisse tromper par ceux qui sont victimes d'hallucinations. Quoi que puissent dire certains membres du Conseil, il ne faut pas confondre la situation des oppresseurs avec celle des opprimés. Ce serait tourner en dérision les droits de l'homme, partout dans le monde, à la liberté et à l'égalité.

63. La délégation zambienne invite le Conseil à user de ses bons offices pour ramener la paix dans le Liban déchiré par la guerre. Le Conseil devrait enjoindre à



Israël de cesser sa guerre d'usure au Liban. Israël est responsable de ce qui se passe aujourd'hui au sud du Liban. N'était la politique d'Israël, n'était le dessein des dirigeants d'Israël de capter les eaux du fleuve Litani, n'était leur hantise des réfugiés palestiniens et s'ils voulaient la paix dans la région, cette paix régnerait aujourd'hui, au moins au sud du Liban.

64. Nous invitons Israël à respecter la FINUL et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil, de son côté, doit faire tout son possible pour mettre en œuvre ses résolutions relatives au Liban. Le Liban se tourne vers le Conseil pour qu'il fasse cesser l'effusion de sang dans ce pays; voilà pourquoi il y a eu au moins 10 séances du Conseil pour examiner la situation au Liban. Nous devons, tous ensemble, faire preuve de sens des responsabilités si nous voulons que le Liban vive en paix.

65. M. MANSFIELD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas la première fois au cours des derniers mois que la situation au sud du Liban s'aggrave au point que le Gouvernement libanais, une fois de plus, se voie obligé de demander une réunion urgente du Conseil de sécurité. Malheureusement, on ne saurait dire que nos efforts précédents aient provoqué des améliorations. Le cycle de la violence persiste, avec des conséquences graves pour la paix et la stabilité de la région tout entière. La liste des victimes, dont de nombreux civils innocents, s'allonge inexorablement. Le sud du Liban devient rapidement une terre brûlée.

66. Les événements récents, dus en grande partie au fait que les parties dans la région ne coopèrent pas avec la Force des Nations Unies, qui s'était vu confier pour tâche par la communauté internationale de maintenir la paix, préoccupent de manière directe et grave le Conseil. Nous ne devons pas admettre que soit diminuée la crédibilité de la FINUL. C'est pourquoi nous sommes très inquiets de constater que les demandes réitérées de coopération avec la FINUL ont été presque complètement ignorées par des éléments armés, par les forces *de facto* et par le Gouvernement israélien. Ces derniers jours, nous avons reçu des rapports sur la mort de trois nouveaux soldats du contingent fidjien du fait de Palestiniens et sur la fuite de centaines de civils des grands centres de population du sud. Nous déplorons avec force la violence qui a causé de telles destructions au sud du Liban et rendons hommage aux efforts que fait le commandant de la FINUL pour assurer un cessez-le-feu entre toutes les parties.

67. Mais le cessez-le-feu actuel est précaire, et mon gouvernement appuie donc pleinement l'appel du Secrétaire général à un renforcement du cessez-le-feu. Je n'ai pas besoin de parler en termes explicites des risques qu'il y aura si les combats reprennent au niveau précédent. Mon gouvernement engage donc les Palestiniens à travailler activement avec les autorités libanaises pour apporter la paix au Liban. Mon gouvernement engage aussi le Gouvernement israélien à user de son influence pour contenir les forces *de facto*. Nous réaffirmons notre conviction que le Gouvernement israélien doit ces-

ser de fournir à ces forces l'équipement militaire qui leur permet de déjouer constamment les efforts de la FINUL pour exécuter son mandat.

68. Nous pensons également que le Gouvernement israélien devrait s'abstenir d'agir au sud du Liban. A cet égard, mon gouvernement condamne les coups portés récemment par Israël à titre de prévention, en particulier les attaques aériennes le long du littoral libanais le 22 juillet, qui ont fatalement entraîné de lourdes pertes civiles. Nous sommes préoccupés par les nouvelles parues dans la presse selon lesquelles le Gouvernement israélien se proposerait de poursuivre cette politique d'attaques préventives au sud du Liban. Cette politique ne pourra que retarder la réalisation de la paix dans la région.

69. Mon gouvernement reste disposé à appuyer les efforts du Secrétaire général afin d'assurer la pleine exécution du mandat donné à la FINUL et espère que les propositions faites par le Liban à cet égard seront examinées avec soin par tous les intéressés. Entre-temps, nous ne saurions trop insister sur l'admiration que nous inspirent les activités des forces des Nations Unies, dont la tâche difficile est compliquée par une opposition gratuite. Les parties qui continuent à saper la position de la FINUL portent nécessairement une lourde responsabilité à l'égard de toute aggravation de la tension et des dangers dans la région.

70. Enfin, mon gouvernement se félicite de l'offre faite par le Gouvernement ghanéen, qui confèrera à la force toute sa capacité d'opération. Espérons que les troupes seront mises en place à une date rapprochée afin de permettre à la Force de fonctionner avec une efficacité optimale pour la réalisation de ses objectifs.

71. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation se joint aux délégations qui ont souhaité la bienvenue au Secrétaire général de retour parmi nous, et nous le remercions de son rapport si utile.

72. Le peuple et le Gouvernement du Bangladesh adressent leurs sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de Fidji ainsi qu'aux familles des courageux soldats qui sont tombés au service de la paix.

73. Cette réunion a été provoquée par les réalités qui règnent au sud du Liban et par la nécessité urgente de mettre immédiatement le holà au cycle de violence et de destruction aveugles déclenché par Israël et ses suppôts, afin de consolider l'objectif minimal de cessez-le-feu obtenu grâce aux efforts du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du commandant de la FINUL. Il n'y a guère de panacée au profond malaise qui règne au Liban et qui menace son existence même ainsi que son bien-être.

74. La position du Bangladesh sur cette question est bien connue et a été explicitement exposée au Conseil lors de l'adoption des résolutions 444 (1979) et 450 (1979), qui elles-mêmes reposent sur toute une série de résolutions adoptées en 1978 : résolutions 425 (1978),

426 (1978), 427 (1978) et 434 (1978). C'est donc peu dire que de rappeler que nous avons soutenu sans réserve les exigences minimales proposées hier par le représentant du Liban.

75. Mais il semble que le Conseil ne peut continuer d'éluder ses responsabilités en adoptant des résolutions sur le papier sans se rendre complice de la destruction d'une nation. Personne ne doute que la situation au sud du Liban aujourd'hui soit devenue explosive, menaçant d'engouffrer toute la région dans le conflit et le désastre. Il est absurde de penser que les tentatives en vue d'une prétendue paix globale au Moyen-Orient doivent réduire au silence la voix de la majorité de l'humanité qui proteste contre les massacres systématiques en masse et aveugles de la destruction au Liban.

76. Les faits sont éloquentes. Malgré de nombreuses décisions et résolutions du Conseil de sécurité, des centaines de civils innocents ont été tués ou blessés, des centaines de milliers de personnes ont été dispersées dans la terre et expulsées de leurs foyers et abris, la crédibilité de la FINUL s'est effritée, sa liberté de mouvement et d'action a été limitée, la sécurité de son quartier général a été compromise, nombre de ses soldats ont été tués ou blessés et son mandat s'est trouvé tronqué. L'objectif général consistant à créer les conditions nécessaires pour restaurer la souveraineté du Liban, préserver son intégrité territoriale et son indépendance et assurer le plein exercice par le gouvernement de son autorité reste encore une chimère, sans que la faute en incombe au Gouvernement libanais.

77. Les solutions qui s'offrent au Conseil sont bien connues. Les limites d'une action directe n'apparaissent aussi que trop clairement. Cependant, la situation est devenue intolérable. Les condamnations d'Israël et des forces illégales qu'il soutient et alimente pour maintenir sa zone tampon au sud du Liban n'ont eu aucun effet visible jusqu'ici. La diplomatie discrète par la persuasion et par la pression exercée sur Israël par ses amis est jusqu'à présent restée stérile. Israël continue de se moquer impunément de toute décision qui menace son seul but : décimer le peuple palestinien, quitte à détruire le Liban.

78. Le Conseil ne peut continuer d'éluder ses responsabilités au prix de sa crédibilité et du sacrifice du Liban. Des mesures à court terme ne pareront pas à l'inévitable. Nous croyons que le Conseil doit envisager sérieusement des mesures immédiates pour appliquer ses résolutions antérieures avec l'appui de toute la pression dont il dispose. Entre-temps, toutes mesures doivent être prises pour renforcer la position de la FINUL au Liban, la sécurité de son quartier général et de ses bureaux, et sa capacité à s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

79. M. MATHIAS (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais saluer le Secrétaire général de retour parmi nous et le remercier du rapport qu'il nous a présenté sur la question, rapport qui nous aidera et nous guidera dans nos débats.

80. Nous avons suivi avec la plus profonde inquiétude l'aggravation de la situation au sud du Liban. Nous croyons que le moment est venu de mettre fin à cette situation intolérable. La tragédie du Liban a trop longtemps duré; nous ne pouvons accepter que des villageois libanais innocents, ainsi que des réfugiés palestiniens innocents, continuent de mourir. Nous ne pouvons non plus continuer d'être les témoins de la mort de ceux qui sont des soldats de la paix, membres d'une force créée par cet organe même, et qui contribuent généreusement à l'idéal de paix, loin de leurs foyers, de leurs familles et de leurs pays. La mort de civils innocents, quelle que soit leur nationalité, doit cesser. La violence ne fera qu'engendrer une violence accrue. Il convient donc de la condamner avec force, quelles qu'en soient la justification ou l'origine. Les attaques préventives dans ce contexte sont totalement inacceptables. Nous estimons que le cycle de violence devant lequel nous nous trouvons ne peut être arrêté que si nous abordons sans idée préconçue les problèmes plus profonds.

81. Mon pays appuie toutes les mesures qui rehaussent la capacité de la FINUL à exécuter son mandat et qui renforceront la sécurité de la région grâce à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil — et, en particulier, des résolutions 425 (1978), 444 (1979) et 450 (1979).

82. C'est pourquoi nous attachons la plus grande importance aux suggestions présentées par le représentant du Liban dans la lettre qu'il a adressée le 28 août au Secrétaire général [S/13519]. Nous pensons que ces suggestions, ainsi que d'autres qui ont été portées à notre attention dans le même esprit, méritent d'être examinées avec soin par le Conseil et que nous ne devons épargner aucun effort pour montrer aux parties intéressées que non seulement la violence n'est pas la seule option mais qu'elle n'en est même pas une si l'on désire vraiment la paix.

83. Enfin, qu'on me permette de rendre hommage au général Erskine et aux hommes de la Force qui servent sous son commandement pour le courage avec lequel ils s'acquittent de la dangereuse tâche qui leur a été confiée. Je tiens également à présenter mes condoléances au Gouvernement de Fidji et aux familles des trois soldats fidjiens qui, la semaine dernière, ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

84. M. BLANKSON (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec la plus grande peine et la plus profonde inquiétude que ma délégation suit les événements stupéfiants de ces dernières semaines au sud du Liban. Le cycle de violence aveugle dans lequel se trouve maintenant plongée la zone d'opération de la FINUL a provoqué l'inquiétude et l'indignation les plus profondes de ma délégation. Au cours des dernières semaines, la FINUL a subi plus de pertes qu'au cours d'aucune période comparable depuis qu'elle a été envoyée au sud du Liban. Selon les rapports qui ont été publiés, il y a eu 10 soldats tués et 13 blessés, dont certains grièvement. Je voudrais donc m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour rendre un hommage tout particulier aux sol-

datés et exprimer les condoléances de mon gouvernement à leurs gouvernements respectifs. Nous espérons que leur sacrifice n'aura pas été vain.

85. Pour les populations civiles, palestiniennes ou libanaises, les dernières semaines n'ont pas été moins pénibles. C'est toujours le même cauchemar des bombardements israéliens, qui se soldent comme d'habitude par la perte de centaines de vies innocentes, la destruction de biens et de fermes et la tragédie de civils déplacés qui deviennent des réfugiés sur leur propre terre natale.

86. Il est une autre évolution assez inquiétante : la FINUL, chargée par le Conseil d'une mission délicate et cruciale, semble maintenant servir de bouc émissaire à toutes les parties. Selon l'agence de presse Reuter, le général Erskine a déclaré :

“Les Israéliens nous accusent de coopérer avec les Palestiniens et avec les forces conjointes [Palestiniens de gauche], et à Beyrouth on dit que nous coopérons avec Israël et [le commandant de la milice Saad] Haddad... Si cette situation devait se poursuivre et si nous devions avoir des accrochages tous les jours, avec autant de victimes, le jour viendra où les Etats pourvoyeurs de troupes à la Force des Nations Unies diront qu'ils en ont assez.”

Ma délégation incline à penser que cette attitude montre que certains sont bien décidés à faire échec à la mission de la FINUL. Le Conseil de sécurité saura sans nul doute relever ce défi.

87. La position de mon gouvernement sur la question libanaise est bien connue, je crois. Toutefois, pour dissiper le moindre doute, qu'il me soit permis d'en rappeler l'essentiel.

88. La tragédie libanaise est indissociablement liée à l'ensemble de la question palestinienne qui, elle-même, est au cœur de la crise du Moyen-Orient. Seule une solution politique garantissant la liberté et le droit à l'autodétermination de tous les Palestiniens de la diaspora pourra permettre une paix durable dans la région. Faute de régler cette question essentielle, la paix continuera de nous échapper. Je ne veux même pas songer aux conséquences que pourrait entraîner une incapacité à assurer la paix.

89. Le Nigéria s'associe à tous ceux qui ont condamné les actes sauvages des forces israéliennes et de leurs supports. Nous condamnons aussi les actes d'agression commis contre l'intégrité territoriale du Liban et nous sommes convaincus qu'en fin de compte ils se retourneront contre leurs auteurs. Comme nous l'avons dit plus d'une fois ici, l'indignation et la condamnation morale ne suffisent pas à résoudre les problèmes complexes. Comme nous l'avons déjà dit aussi, combien de temps le Conseil pourra-t-il garder les bras croisés en assistant, impuissant, au défi arrogant qu'Israël ne cesse de lancer à la conscience collective de la majorité de l'humanité ? Combien de temps le Conseil tolérera-t-il que se poursuivent des situations dangereuses qui nuisent à la crédibilité de la FINUL et à sa capacité d'agir efficacement ?

Le Conseil doit agir résolument avant qu'il ne soit trop tard.

90. Nous trouvons assez bonnes les propositions avancées par le représentant du Liban en vue de renforcer l'efficacité et la capacité opérationnelle de la Force. Nous recommandons que des consultations sur toutes les incidences de ces propositions soient entreprises dès que possible. Nous sommes aussi convaincus que la paix au Liban n'a pas à attendre un règlement général de paix au Moyen-Orient. Il faut agir de toute urgence pour sauver le Liban et ses habitants. A cet égard, nous demandons le respect rigoureux de la résolution 450 (1979) et de toutes les autres résolutions pertinentes.

91. Le moins que puisse faire le Conseil, c'est d'adresser un appel à toutes les parties pour qu'elles exercent la plus grande modération. Le cessez-le-feu précaire actuellement en vigueur doit être respecté et il ne faut pas qu'une partie quelconque au conflit le viole.

92. Enfin, comme ce sont des vies humaines qui sont en jeu, nous faisons cette prière : “Que puisse vivre au Liban le peuple du Liban !” Comme elle l'a toujours fait, ma délégation demeurera prête à appuyer toutes initiatives visant à apporter la paix au Liban et au Moyen-Orient.

93. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

94. M. van BUUREN (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, monsieur le Président, de donner à ma délégation la possibilité de prendre part au présent débat.

95. Tout d'abord, je voudrais dire, au nom de la délégation néerlandaise, que nous sommes très satisfaits de vous voir occuper le fauteuil présidentiel. Nous tenons en même temps à exprimer notre regret que ce soit sans doute la dernière fois que nous vous voyons présider les travaux du Conseil. Ma délégation vous présente ses meilleurs vœux d'avenir.

96. La délégation néerlandaise a demandé à participer à ce débat car, en tant que contributeur à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, mon pays tient à dire combien le préoccupe l'aggravation de la situation au sud du Liban depuis ces dernières semaines. La situation est telle qu'il est de plus en plus difficile à la FINUL de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix.

97. Hier, monsieur le Président, vous avez présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur les événements qui se sont déroulés dans la région ces derniers jours, notamment les actes de violence qui ont coûté la vie à trois soldats de la FINUL et au cours desquels plusieurs autres ont été grièvement blessés. Je voudrais exprimer au Gouvernement de Fidji les condoléances du Gouvernement néerlandais à l'occasion de la mort de ces soldats, tués dans l'accomplissement de leur devoir.

98. Le tir et les bombardements de ces derniers jours ont également coûté la vie à des civils, et nous ressentons la plus profonde sympathie pour les familles en deuil.

99. On était enfin parvenu à la cessation des hostilités grâce aux bons offices du Secrétaire général et du commandant de la FINUL et à la suite de votre propre appel à la retenue, monsieur le Président, adressé de ce conseil à toutes les parties intéressées vendredi dernier [2163<sup>e</sup> séance].

100. Mon gouvernement sait fort bien que la recrudescence de la violence, quelle qu'en soit la source, mettrait une fois de plus en danger le rôle de maintien de la paix de la FINUL. Voilà pourquoi, sur instructions du Gouvernement néerlandais, je lance un appel solennel aux forces *de facto* du commandant Haddad, aux éléments armés et aux forces de défense israéliennes.

101. Les milices chrétiennes devraient cesser de faire des incursions dans la zone de la FINUL dans leurs tentatives en vue d'élargir leur zone de contrôle et d'intimider la population locale dans cette zone. L'Organisation de libération de la Palestine devrait honorer son engagement de retirer tous ses groupes armés des villages et des villes et de coopérer avec la FINUL dans l'exécution de son mandat. A Israël, nous demandons très sérieusement de mettre fin à sa politique d'attaques préventives.

102. Le Gouvernement néerlandais est convaincu que la tâche de la FINUL ne peut être menée à bien si l'état de belligérance persiste dans sa zone d'opération et autour. Je souligne que le rôle de la FINUL est un rôle de maintien de la paix et non pas d'établissement de la paix. Elle n'est pas équipée et n'a pas été conçue pour cette dernière tâche. Il n'y a rien à espérer si l'on ajoute la violence à la violence. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité tient à faire respecter scrupuleusement sa résolution 425 (1978) par toutes les parties intéressées. A notre avis, aucune autre option n'est réaliste. C'est la seule manière d'assurer la paix et la sécurité dans la région et d'adoucir les souffrances de la population.

103. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

104. M. KEATING (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en vous remerciant, ainsi que les membres du Conseil, de la courtoisie que vous nous témoignez en nous donnant l'occasion de prendre part à ce débat, qu'il me soit permis de me joindre au déluge d'hommages qui vous ont été rendus personnellement et de vous dire mon espoir que, sous votre sage présidence, nous ferons au moins un pas sur la voie de la paix à la présente réunion du Conseil de sécurité. Je voudrais également exprimer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple irlandais au Gouvernement de Fidji et aux familles des trois soldats fidjiens qui ont été tués récemment au Liban.

105. Lors du débat au Conseil sur la situation au sud du Liban le 14 juin dernier [2149<sup>e</sup> séance], mon pays

avait demandé à prendre la parole parce que nous estimions avoir un intérêt tout particulier à ce débat étant donné la présence d'un contingent irlandais au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. C'est la raison pour laquelle nous avons à nouveau demandé à parler, et toutes observations que nous pourrions faire aujourd'hui seront faites avec la modération que nous inspire notre participation à une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la région.

106. Le 14 juin dernier, j'avais dit le souci qu'inspirait au Gouvernement et au peuple irlandais la situation grave qui persiste dans la région et j'avais saisi cette occasion pour adresser un appel aux parties intéressées, et plus particulièrement au Gouvernement israélien, pour qu'elles apportent leur entière coopération à la FINUL et l'aident de façon active à remplir le mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité. Mon gouvernement s'était félicité de la résolution 450 (1979), adoptée le même jour, qui réaffirme, entre autres, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban et la validité de la Convention d'armistice général entre Israël et le Liban, qui demande à toutes les parties de coopérer avec la Force et à Israël de cesser immédiatement ses incursions au Liban et le concours qu'il apporte à des groupes armés irresponsables dans la région. A notre avis, telles sont toujours les conditions préalables à un retour à une vie normale dans la région.

107. Depuis l'adoption de la résolution 450 (1979), cependant, la situation, loin de s'améliorer, a plutôt empiré. Il convient de regretter profondément que toutes les parties ne se soient pas montrées disposées à coopérer avec la Force. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban continuent d'être violées. Israël redouble dans la fréquence et la gravité de ses incursions armées par voie de terre, de mer et des airs dans le territoire souverain du Liban, ce qui, en diverses occasions récentes, a provoqué de nombreuses pertes de vies chez les civils, et il continue de fournir de vastes quantités de matériel militaire perfectionné à des groupes armés irresponsables au nord de son territoire. Cela contribue grandement au cycle de violence et de contre-violence, de terrorisme et de contre-terrorisme, qui a pris une telle ampleur depuis quelques semaines.

108. Lors de la création de la FINUL, mon gouvernement s'est fait un plaisir de lui donner un contingent à la demande du Secrétaire général. Nous pensions contribuer ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est-à-dire à l'un des objectifs de notre organisation. Nous voulons toujours défendre le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix. Toutefois, nous trouvons tout à fait inacceptable toute immixtion aux dépens de la Force, d'où qu'elle vienne. Les incursions des forces israéliennes et des forces *de facto* dans la zone d'opération de la FINUL, le harcèlement croissant exercé par ces dernières et leurs efforts en vue d'empiéter sur la zone d'opération de la FINUL sont une source d'inquiétude particulière pour mon gouvernement. Le fait que la FINUL n'ait pas pu étendre son autorité sur toute la région qui lui avait été confiée par le

Conseil reste un obstacle fondamental à la pleine exécution de son mandat. Tout cela rend d'autant plus difficile la tâche de la FINUL dans l'exercice d'autres aspects importants de son mandat, notamment pour empêcher l'infiltration de personnel armé dans sa zone.

109. Malgré toutes les difficultés auxquelles se heurte la FINUL, comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport du 8 juin [S/13384], elle continue à jouer un rôle indispensable dans la région. Nous sommes conscients des efforts que le Conseil continue de déployer pour faire en sorte que la FINUL puisse jouer son rôle et nous nous féliciterions, bien entendu, de toute mesure qu'il pourrait prendre pour améliorer le fonctionnement de la Force. Cependant, nous estimons que ce n'est pas la structure de la FINUL qui empêche l'amélioration de la situation mais plutôt le fait que de nombreuses parties, pour toutes sortes de raisons, refusent de coopérer au maintien de la paix. Nous adressons un appel à tous les intéressés pour qu'ils réfléchissent aux très graves conséquences que pourrait avoir pour l'ensemble de la région une nouvelle détérioration de la situation, au regard de laquelle la plupart de nos soucis actuels paraîtraient insignifiants.

110. Mon pays saisit cette occasion pour souligner une fois de plus l'inquiétude que nous éprouvons, en tant que pourvoyeurs de troupes, face à la grave situation au sud du Liban et aux difficultés auxquelles continue de se heurter la FINUL. Il nous semble indispensable que toutes les parties intéressées, et en particulier Israël, apportent leur concours au Conseil de sécurité et à la FINUL si nous voulons que la Force s'acquitte de sa tâche dans l'intérêt de la paix dans toute la région.

111. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

112. M. MANSOURI (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie vivement, de même que les autres membres du Conseil, de l'occasion que vous me donnez de prendre la parole devant cet organe important chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Depuis longtemps le Conseil se préoccupe de la détérioration de la situation au sud du Liban. Nous savons tous que les violations par Israël de la souveraineté libanaise ont fait l'objet de nombreux débats du Conseil par le passé, et c'est encore le cas aujourd'hui.

113. Dans sa résolution 450 (1979), le Conseil de sécurité demandait encore une fois à Israël de cesser immédiatement ses actions contre l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban. Aujourd'hui, nous sommes encore une fois en présence de l'arrogance d'Israël, qui bafoue les résolutions du Conseil, en particulier la résolution 450 (1979), et des destructions continuelles et des pertes de vies innocentes au Liban dues aux bombardements impitoyables auxquels Israël se livre quasi quotidiennement dans le sud du Liban.

114. Dans le *New York Times* du 27 août, on a pu lire que le porte-parole du cabinet israélien avait déclaré après la réunion hebdomadaire des ministres : "Nous continuerons à frapper. Rien ne nous a conduits à changer notre position à cet égard." La stratégie de ces attaques préventives contre les civils dans le sud du Liban a été confirmée en tant que politique gouvernementale par le premier ministre Begin qui, selon le *New York Times* du 28 août, a déclaré : "Nous essayons de frapper les terroristes dans leurs bases avant qu'ils ne puissent agir contre Israël."

115. Etant donné ces déclarations et cette politique agressives aussi caractérisées, faut-il encore des preuves qu'Israël défie les normes du droit international, l'opinion publique mondiale et même les résolutions du Conseil de sécurité ? Cette politique a été condamnée par les organisations internationales et par toutes les nations du monde. Les Etats-Unis eux-mêmes, pays protecteur et allié d'Israël, n'ont pas été en mesure d'appuyer ce génocide; ils l'ont condamné ouvertement au Conseil hier. Dans votre déclaration, monsieur le Président, vous avez dit :

"nous condamnons la politique de bombardements d'artillerie et d'attaques préventives contre des villes, villages et camps de réfugiés libanais qu'Israël et des groupes libanais armés appuyés par Israël ont entreprise au cours de ces derniers mois" [216<sup>e</sup> séance, par. 70].

Nous estimons que le moment est venu pour le Conseil de mettre un terme à cette politique et à cette agression terroristes d'Israël et d'agir de manière résolue.

116. Le Conseil est habitué aux allégations, aux déformations et aux mensonges que nous a servis une fois encore le représentant d'Israël hier. La position de mon gouvernement à l'égard de la situation au Liban a été exposée plus d'une fois au Conseil. Ce fut le cas pas plus tard que le 14 juin [214<sup>e</sup> séance], et je tiens à déclarer, aux fins du compte rendu, qu'en fait la force syrienne est placée sous le commandement direct du Gouvernement libanais. En raison des liens historiques anciens et étroits de la Syrie et du Liban, nous avons répondu à l'appel au secours de celui-ci pour l'aider à renforcer sa présence et son autorité dans le sud, où il fut et continue d'être harcelé par l'agression israélienne.

117. La force syrienne est toute prête à quitter le Liban dès que le Gouvernement libanais indiquera son désir de mettre un terme à cette mission de dissuasion arabe. Si Israël cesse ses attaques contre le territoire libanais et ses incitations aux provocations armées dans le sud en n'accordant plus son soutien criminel au renégat Haddad, alors le Gouvernement central libanais sera en mesure d'imposer la paix et la tranquillité dans le sud du Liban et dans le pays tout entier.

118. En outre, la Syrie s'est engagée à ce qu'existe un Liban indépendant et souverain; pour elle, la souveraineté et l'indépendance nationale du Liban sont aussi importantes que la souveraineté, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de la Syrie.

119. Nous sommes persuadés que la paix ne pourra régner au Moyen-Orient si les conditions nécessaires ne sont pas réunies, c'est-à-dire le retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, conformément à la Charte des Nations Unies. En outre, si le Conseil de sécurité ne parvient pas à arrêter l'effusion de sang et les souffrances des Libanais du sud et des Palestiniens, cela risque de déclencher une tragédie plus grave qui dépassera le Liban et le Moyen-Orient.

120. La Syrie et le monde arabe tout entier espèrent ardemment qu'il sera possible de trouver une solution définitive au problème libanais. Ils comptent que la vérité et la justice l'emporteront sur les desseins terroristes et expansionnistes d'Israël.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole au titre du droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

122. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais remercier tous les membres du Conseil qui ont manifesté leur sympathie pour les victimes du terrorisme de l'OLP en Israël. Je manquerais à mon devoir d'homme si je ne rappelais au Conseil le triste sort des villageois et des fermiers libanais — chiïtes, chrétiens et druzes — dans la partie méridionale du pays; ils ont été les premiers objectifs de la terreur de l'OLP. Mais, malgré leurs épreuves et leurs souffrances, ils se jugent privilégiés par rapport à leurs frères des autres parties du Liban qui connaissent la terreur constante de l'OLP et les rigueurs de l'occupation syrienne.

123. Israël entend réaffirmer son désir de coopérer pleinement avec la FINUL pour la mise en œuvre de son mandat dans toutes ses parties — je répète : dans toutes ses parties. Nous avons maintes fois recherché des garanties selon lesquelles les territoires du Liban ne serviraient plus de base de lancement pour les opérations de harcèlement contre Israël et sa population civile. Jusqu'ici ces garanties n'ont pas été données.

124. Au cours de la séance, certaines déclarations se sont distinguées en raison de leur hypocrisie exceptionnelle. Je songe aux larmes de crocodile versées ici aujourd'hui par les représentants de l'Union soviétique, du Koweït et de la Syrie. Je n'ai pas besoin de m'arrêter sur la déclaration du représentant de la Syrie. Le rôle de son pays dans la destruction du Liban est trop connu. Du reste, il a été confirmé hier par le représentant du Liban, qui m'a remercié d'avoir accompagné mes observations au Conseil d'une carte qui, pour reprendre ses paroles, montrait le drame de son pays. On n'ignore pas davantage les ambitions que nourrit de longue date la Syrie, qui voudrait annexer le Liban et l'intégrer à la "Grande Syrie".

125. Le représentant de l'Union soviétique représente un pays dont la grande responsabilité dans l'aggravation de la tension au Moyen-Orient depuis 25 ans est de notoriété publique. L'Union soviétique n'a jamais cessé

d'attiser les flammes de la haine et de la belligérance dans le monde arabe. Elle s'est efforcée également de pêcher dans les eaux troubles du Liban. Ce sont les armes automatiques Kalachnikov, fabriquées en URSS, dont se servent les terroristes de l'OLP dans leurs raids et leurs incursions criminelles contre des civils israéliens, dont des femmes et des enfants. Ce sont les Katioucha de fabrication soviétique aux mains de l'OLP qui ont atteint des villages pacifiques du nord d'Israël, menaçant la vie de nos populations civiles. Dans ces conditions, on aurait pu s'attendre à ce que le représentant de l'Union soviétique ait la bonne grâce de ne pas se glisser dans ce débat. Mais il n'a pas eu cette bonne grâce. Au lieu de cela, il a choisi de récrire l'histoire du conflit arabo-israélien.

126. Il a l'air de croire que nous nous servons ici des feuilles mobiles de l'encyclopédie soviétique, dont on remplace les pages selon ce qu'exige l'opportunisme politique du moment. Mais s'il a oublié les événements de 1948 au Moyen-Orient, qu'il consulte donc les déclarations faites par les représentants soviétiques devant le Conseil. Il constatera alors, à sa consternation, que ses prédécesseurs dans cette enceinte ont à juste titre stigmatisé la partie arabe en tant qu'agresseur dans le conflit arabo-israélien et ont appuyé la cause du mouvement de libération nationale en Palestine se défendant contre l'agression arabe. Telles étaient les paroles du Ministre des affaires étrangères de M. Kharlamov, M. Gromyko, en 1948. Le mouvement de libération nationale dont parlait M. Gromyko était le sionisme, le mouvement de libération nationale du peuple juif. Mais aujourd'hui, avec un cynisme total et le plus profond mépris pour la vérité historique, il énonce ici des mensonges flagrants.

127. Le représentant du Koweït a parlé des trois victimes fidjiennes de la FINUL comme étant des victimes d'Israël. Il semble avoir écrit sa déclaration avant d'avoir écouté le Secrétaire général, qui a dit au Conseil que ces soldats fidjiens, comme tous les morts de la FINUL ces derniers mois, avaient été victimes d'"éléments armés". L'expression "éléments armés", bien entendu, est l'euphémisme qu'emploie l'Organisation des Nations Unies pour l'OLP terroriste. Tout ceci n'a pas empêché le représentant du Koweït de faire une déclaration risible aujourd'hui, alors qu'il représente un pays dont l'armée a participé activement au démembrement du Liban. Comment est-on censé répondre à un manque aussi évident d'intégrité intellectuelle ? Le mieux, peut-être, est simplement de traiter cela avec le mépris voulu.

128. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Koweït souhaite exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

129. M. EL-JEAN (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais répondre à ce que le représentant d'Israël vient de dire. Le représentant d'Israël, une fois de plus, ne s'est pas montré convaincant. Ses tactiques de diversion le privent de toute créance à l'Organisation

des Nations Unies depuis qu'il est ici. C'est un vieux disque; il devrait en changer.

130. Si le représentant d'Israël avait écouté le débat hier et aujourd'hui et les déclarations du Secrétaire général et des représentants des pays qui envoient des contingents à la FINUL, il serait parvenu à la conclusion qu'il y a un consensus au Conseil pour condamner la politique de génocide d'Israël au Liban. Il serait également parvenu à la conclusion qu'Israël doit respecter les résolutions du Conseil.

131. Les représentants d'Israël, toujours, quand ils viennent parler au Conseil, s'abstiennent d'aborder ces questions. Ils sont recourus à des manœuvres de diversion que le Conseil ne saurait accepter.

132. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui souhaite exercer son droit de réponse.

133. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je ne m'apprêtais pas à répondre, mais il se fait qu'Israël intervient au Conseil en tant qu'accusateur. Tout le monde est coupable, y compris le pays que je représente, et d'autres pays le sont aussi — les pays arabes —, et Israël seul est un saint, son représentant est un saint et il dit la sainte vérité. En fait, il ment purement et simplement.

134. Tout d'abord, si l'on veut parler du commencement de l'existence d'Israël, il y a 30 ans une décision a été prise par l'Organisation des Nations Unies et l'Union soviétique ne désavoue pas cette décision. Mais Israël est-il toujours dans ses frontières anciennes ? Ne s'est-il pas emparé de vastes territoires appartenant à des peuples arabes voisins ? Ne continue-t-il pas à faire régner la tension au Moyen-Orient ? Et la question que nous discutons aujourd'hui s'est-elle présentée uniquement parce que les Libanais ne seraient pas pacifiques ou ne voudraient pas la paix ?

135. Tout ce qu'il a dit est pur mensonge. Et comment peut-il parler de ces choses ? S'il était intervenu en parlant d'autres positions, s'il avait dit : "Oui, nous avons chassé les Palestiniens de leurs foyers; ils se sont réinstallés en grande partie dans les alentours, mais nous reconnaissons le droit du peuple palestinien à la création de son propre Etat et à l'autodétermination", s'il avait dit qu'Israël allait partir de tous les territoires occupés et permettre aux populations de déterminer leur destin, qui se serait élevé contre cette politique ? Mais il s'est tu. La ruse d'Israël est celle-ci : s'appuyant sur les forces puissantes qui le soutiennent, il a l'intention de continuer à battre les Arabes individuellement et à leur donner de petits appâts sous la forme de semblants d'accords de paix.

136. Voilà la politique d'Israël, et c'est elle qui est à la base de la tension au Moyen-Orient. Tant qu'Israël ne modifiera pas cette politique, tant qu'il ne renoncera pas à garder les territoires occupés, tant qu'il ne reconnaîtra pas le droit du peuple palestinien à l'existence et à

la création de son propre Etat, il ne pourra y avoir de paix au Moyen-Orient. Les Arabes l'ont dit à Israël. Il n'y a pas que l'Union soviétique qui le lui dise. Le Président du Conseil l'a dit hier, bien qu'il eût pu le dire avec plus de force.

137. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël souhaite exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

138. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai une simple question à poser à M. Kharlamov. Quand il parle de "territoires occupés", veut-t-il dire les territoires occupés par l'Union soviétique depuis la seconde guerre mondiale ? Vient-il d'annoncer au Conseil que son pays est prêt à renoncer à tous ces territoires occupés ?

139. Je vous prie, monsieur le Président, d'avoir l'obligeance de demander au représentant du Koweït si son pays est maintenant disposé à accepter la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et à en respecter les dispositions.

140. Que celui qui juge ait la conscience pure !

141. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La parole est au représentant du Koweït, qui souhaite exercer son droit de réponse.

142. M. EL-JEAAN (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais demander au représentant d'Israël — car c'est lui qui est censé rendre des comptes au Conseil de sécurité et non pas l'inverse — si son pays est disposé à reconnaître l'OLP.

143. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui souhaite exercer son droit de réponse.

144. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le représentant d'Israël soulève des questions qui ne le concernent en rien. Le peuple soviétique, lui, aurait quelque chose à dire à propos du règlement de l'après-guerre. Pour la victoire et pour permettre l'existence des Juifs en Europe, pour permettre à d'autres peuples de vivre en liberté, il a sacrifié 20 millions de vies. Monsieur l'ambassadeur d'Israël, ne l'oubliez pas !

145. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, qui a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse, à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

146. M. ABDEL RAHMAN (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Je prie les membres du Conseil de m'excuser de prendre la parole une fois encore.

147. Une fois de plus, le Conseil a été en butte aux mensonges et aux contre-vérités du représentant du plus



célèbre terroriste, Menachem Begin, qui est responsable du massacre, le 9 avril 1948, de 254 Palestiniens, hommes, femmes et enfants, du village de Deir Yassin et qui était recherché par les autorités britanniques pour des crimes commis sous l'administration britannique en Palestine. L'ironie de tout cela, c'est qu'aujourd'hui il se présente ici comme un croisé, déclarant que lui-même et son gouvernement se préoccupent du bien-être des Palestiniens au Liban.

148. Je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur le Président, lui rappeler que les Palestiniens sont aussi chrétiens, musulmans, chiïtes et druzes et que ce sont eux les gens de Jérusalem, de Bethléem, de Nazareth et des villages d'Ikrit et Kafr Burum. Je voudrais préciser à l'intention de ceux qui ne connaissent pas ces deux villages qu'ils étaient habités par des Palestiniens qui ont été expulsés de leurs foyers en 1948. Et ils vivent toujours aux alentours de leurs villages car il ne leur est pas permis de revenir chez eux en raison de décisions des autorités israéliennes.

149. Nous, Palestiniens, peuple de toutes confessions — chrétiens, musulmans, druzes — sommes victimes de la terreur qu'Israël exerce contre nous. Nous sommes victimes en cela que nous avons été privés de nos droits de l'homme fondamentaux : notre droit de vivre dans notre foyer dans la liberté et la dignité. Si le représentant de Menachem Begin entend vraiment mener sa croisade, que lui et son gouvernement permettent au peuple palestinien d'exercer ses droits fondamentaux.

150. J'ai quelque chose à dire à ceux qui parlent de violence et de contre-violence : je pense qu'il est absurde de comparer la violence à laquelle recourt la victime à la violence de ceux qui l'attaquent. On ne peut mettre en parallèle le voleur et la police, le voleur et la victime. Nous, en tant que Palestiniens, n'avons jamais chassé

qui que ce soit. Pendant des siècles nous avons vécu en paix dans notre patrie, cultivant notre terre et édifiant notre propre culture pour nous-mêmes et nos enfants. Nous voudrions avoir la possibilité de le faire de nouveau. Notre lutte tend donc essentiellement à créer des conditions qui nous permettent de vivre en paix et de construire une existence nationale pour nous-mêmes et nos enfants.

151. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Liban.

152. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit, mais je voudrais m'adresser au Secrétaire général, qui n'était pas parmi nous hier. Je voudrais lui exprimer les sentiments de reconnaissance de mon pays pour tout ce qu'il a fait et pour les assurances qu'il nous a prodiguées aujourd'hui. Je voudrais également dire que le dossier de mon pays a été mieux présenté par chacun des membres du Conseil qu'il n'aurait pu l'être par moi-même.

153. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits.

154. A la fin de la 2163<sup>e</sup> séance, j'ai lancé un appel à la modération à tous les intéressés pour que les hostilités cessent grâce aux efforts du commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous sommes tous heureux de constater que cet appel a été entendu.

155. En ma qualité de président du Conseil, je lance un appel à tous les intéressés pour qu'ils cessent les hostilités de façon permanente et mettent en œuvre la résolution 425 (1978) dans chacun de ses paragraphes.

*La séance est levée à 17 h 30.*